

AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2023

Rapporteur : Monsieur DELALIN, Président du SyMPaC

Les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du Compte Administratif. Les résultats doivent être reportés ou affectés dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CA, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

En effet, conformément à l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales et l'instruction comptable, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement au résultat déficitaire de la section d'investissement.

Par délibération en date du 20 mars 2023, le Conseil Syndical a autorisé la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023 et l'affectation de celui-ci dans le cadre du vote du budget primitif 2024.

Les comptes de l'exercice 2023 étant définitivement arrêtés après le vote du Compte Administratif, le Conseil Communautaire doit adopter une nouvelle délibération d'affectation définitive du résultat.

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL d'adopter et d'approuver l'affectation définitive des résultats 2023

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-préfecture le : 25 juin 2024
- son envoi à l'affichage le : 25 juin 2024
- sa réception en Sous-Préfecture le : 26 juin 2024

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Bernard
Delalin
Date de signature : 10/07/2024
Qualité : Président du SYMPAC

Bernard DELALIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Le Président,
Bernard DELALIN**



COMITE SYNDICAL DU 19 JUIN 2024

Le dix-neuf juin de l'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le quatre juin deux mille vingt-quatre s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC et de Monsieur HAMY pour le vote du compte administratif.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Pierre CARON, Bernard DELALIN, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Laurent LENOIR, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Eric BUY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Patricia BASSET, Natacha BOUCHART, Claudia ROBERT, MM Fabrice BALLART, Guy BEGUE, Julien CORDENOS (pouvoir Mr CARON), Daniel DIWUY, Guillaume LOEULLIEUX, Hugo MARCOTTE RUFFIN (pouvoir à Mr LENOIR), Philippe MIGNONET (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN, Yves ENGRAND (pouvoir Mme CHEVALIER), Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH), Olivier PLANQUE (pouvoir Mr LEVREAY) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Claude KIDAD, Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

M. Guy ALLEMAND (**Grand Calais Terres & Mers**).

Secrétaire de séance : Monsieur GUILBERT

SYMPAC - REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS 2023

RESULTAT DE L'EXERCICE 2023			
	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Réalisation 1 11 670,01 €	599 227,51 €	710 897,52 €
Dépenses	Réalisation 97 521,05 €	460 077,90 €	557 598,95 €
Résultat	14 148,96 €	139 149,61 €	153 298,57 €

RESULTAT DE CLOTURE 2023				
	Résultat de clôture 2022	Affectation au 1068	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	358 011,25 €		14 148,96 €	372 160,21 €
Fonctionnement	217 511,11 €		139 149,61 €	356 660,72 €
Total	575 522,36 €	0,00 €	153 298,57 €	728 820,93 €

Besoin de financement - (Dépense au 001)	0,00 €
Excédent de financement - (Recette au 001)	372 160,21 €

Restes à réaliser	Recettes	Dépenses
	0,00 €	1 131,01 €
		-1 131,01 €

Besoin total de financement	
Excédent total de financement	371 029,20 €

Reçu à la Sous-Préfecture de CALAIS le
26 JUN 2024

Vu pour être annexé à la délibération du comité syndical du 19 juin 2024
Le Président du SYMPaC,
Bernard DELALIN

Signé électroniquement par : Bernard Delain
Date de signature : 24/06/2024
Qualité : Président du SYMPaC



Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes et en conséquence déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

Décide d'affecter ainsi l'excédent de fonctionnement (cf BP 2024)

apurement déficit Investissement (recette au 1068)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (Recettes au 002)	356 660,72 €